

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE Du 24 octobre 2025 à 20 Heures

(Date convocation : vendredi 17 octobre 2025)

L'an deux mille vingt cinq, le vendredi 19 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François DORDOIGNE, Maire. La séance a été publique.

Étaient présents: Mesdames Yvette ADAM, Chantal AUBERT, Céline BAILLEAU, Françoise GARNIER, Charlène JEULIN, Josette BRILLAND et Messieurs François DORDOIGNE, Amadys HENOCQ-CASTANIER, Victor PROVÔT, Mickaël SANCHEZ, Stéphane BERN.

Étaient absents représentés (es) :

Monsieur Thibault HOUVET donne pouvoir à Monsieur Amadys HENOCQ-CASTANIER
Monsieur Cyrille PLOT donne pouvoir à Madame Céline BAILLEAU

Absente : Madame Céline BOULAY

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate si le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire désigné au sein du Conseil Municipal : **Madame Chantal AUBERT** a été désignée.

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du vendredi 12 septembre 2025.

~~~~~

Délibération 2025-88

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2025 qui leur a été transmis.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le procès-verbal du 24 octobre 2025

Délibération 2025-89

☞ **Budget « eau-assainissement », transfert de l'actif, transfert des résultats du budget, écritures comptables relatives au passif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-1-1 à L.2224-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2025 portant prise de compétence « eau potable et

assainissement collectif » par la Communauté de Communes Terres de Perche à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence « Eau/Assainissement » à la Communauté de Communes au 1er janvier 2026, il est admis le transfert des éléments d'actif et de passif du ou des budgets annexes « Eau/Assainissement »,

Considérant que les opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles et que le comptable public procédera au transfert des balances du ou des budgets annexes sur le budget principal de la commune par opérations d'ordre non budgétaires,

Considérant que les emprunts souscrits par la commune de Thiron Gardais sur le budget annexe « eau/assainissement » doivent être transmis à la Communauté de Communes Terres de Perche conformément aux règles des transferts de compétence dans la gestion publique, impliquant le transfert de l'actif et du passif,

Considérant que le procès-verbal de transfert devra faire l'objet d'une validation de la Communauté de Communes et de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

1 – du transfert du budget « Eau/Assainissement » à la Communauté de Communes à compter du 01/01/2026

2 – de clôturer le budget annexe « Eau/Assainissement » communal au 31/12/2025

3 – d'autoriser l'intégration des éléments d'actif et de passif dans le budget M57 de la Commune

4 – de mettre à disposition de la Communauté de Communes les biens et équipements nécessaires à leur exercice ainsi que les emprunts et subventions qui les ont financés,

5 – d'autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal,

6 – d'approuver les écritures comptables à passer sur le budget principal de la commune qui prévoient la reprise du résultat de la section de fonctionnement ainsi que celle de la section d'investissement du budget annexe « Eau : Assainissement » sans y intégrer les restes à réaliser qui sont transférés à la Communauté de Communes,

7 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

Délibération 2025-90

☞ Révision du loyer situé 3 place du Marché

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à revoir le loyer selon le nouvel indice de référence des loyers (I.R.L.), publié le 17 octobre 2025, par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E.).

L'indice du 1^{er} trimestre 2026 s'élève à 1,40 %.

Aussi, à compter du 1er janvier 2026, le loyer serait de 225,20 € par mois au lieu de 222,09 € actuellement, soit une augmentation de 3,11 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

Délibération 2025-91

☞ Fixation des taux pour les avancements de grade

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

[L'article L522-27](#) du Code Général de la Fonction Publique prévoit qu'il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Social Territorial, de fixer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale (sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté et dans le respect des seuils démographiques).

Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 novembre 2025,

Il est proposé de fixer les taux de promotion suivants :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX FIXE
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Adjoint administratifs	adjoint administ. princ. 2 ^{ème} classe	100%
	adjoint administ. princ. 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteurs	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%
	rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
Attachés	attaché principal	100%
	attaché hors classe	100%
FILIÈRE TECHNIQUE		
Adjoint techniques	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%
Agents de maîtrise	agent de maîtrise principal	100%
Techniciens	technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%
	technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%
FILIÈRE CULTURELLE		
Adjoint du Patrimoine	adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100%
	adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100%
FILIÈRE ANIMATION		
Adjoint d'animation	adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%
	adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100%
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		
ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	100%
	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour la fixation des taux pour les avancements de grade

Délibération 2025-92

☞ **Tarifs 2026**

La Commune de Thiron-Gardais met à disposition de la population, différents services et prestations qu'il convient de tarifer pour l'année 2026 :

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Location de matériel		
Location de barnum (6m X 3 m)	80,00 €	80,00 €
Caution Location de barnum (6m X 3 m)		1.000.00 €
Location de barnum (3m X 3m)	50,00 €	50,00 €
Caution Location de barnum (3m X 3 m)		1.000.00 €
WC ambulant – le week-end	75,00 €	75,00 €
Caution WC ambulant – le week-end		1.000,00 €
Location de vaisselle		
Tarif Thironnais (à l'unité)	1,20 €	1,20 €
Tarif hors Thironnais (à l'unité)	2,10 €	2,10 €
Percolateur	20,00 €	20,00 €
Caution percolateur		100,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour à l'unanimité

Délibération 2025-93

☞ **Fongibilité 2026**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour à l'unanimité

Délibération 2025-94

☞ **Servitude « terrain Imbert » dû au passage d'une canalisation eaux usées**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le « terrain Imbert » constitue un accès de facilité sur le passage canalisation eaux usées dans le « jardin Imbert »,

Considérant que le passage (zone AB parcelle n° 48) de cette canalisation nécessite l'établissement d'une servitude afin de permettre son entretien dans le respect des normes en vigueur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour le droit de passage à l'unanimité

Délégation 2025-95

☞ Servitude passage accès Tour du Gué rue des Fossés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Tour du Gué constitue un patrimoine local d'importance et nécessite un accès facilité,

Considérant que l'accès actuel à cet édifice est limité par la vente d'un terrain,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une servitude d'accès (zone AB parcelle n° 366) afin de garantir un droit passage,

Considérant que cette servitude permettra également de valoriser le site et d'encourager son utilisation par la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour le droit de passage à l'unanimité.

Délégation 2025-96

☞ Demande de la Mairie de Beaumont les Autels pour la scolarité de 3 enfants de Thiron-Gardais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande écrite du Maire de Beaumont les Autels concernant la prise en charge des frais de scolarité de trois enfants résidant à Thiron Gardais.

Le total des frais de scolarité pour ces trois enfants s'élève à 6.018,93 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote CONTRE à 13 voix sur la proposition du règlement de la charge des frais de scolarité.

Délégation 2025-97

☞ Recrutement d'un agent de voirie suite au départ de Monsieur Fabien ROUEIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement d'un nouvel agent de voirie en raison du départ de Monsieur Fabien Roueire.

Cette décision vise à assurer la continuité des services liés à l'entretien de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour le recrutement d'un agent à l'unanimité.

Délégation 2025-98

☞ Demande de subvention D.E.T.R. et F.D.I. sur le plateau sportif et presbytère

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention D.E.T.R. et F.D.I.

- Une demande de subvention au titre F.D.I. 2026 sera sollicitée pour le plateau sportif.
- Une demande de subvention au titre D.E.T.R. 2026 sera sollicitée pour le presbytère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour les demandes de subventions F.D.I./D.E.T.R. 2026, à l'unanimité

Délibération 2025-99

☞ **Demande de subvention exceptionnelle de l'Association « C'Chartres Judo »**

Le Conseil Municipal accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 150,00 € à l'Association « C'Chartres Judo » pour le jeune judoka Monsieur Stefan CHOLLOUX habitant la commune de Thiron-Gardais.

Ce jeune judoka de niveau national pourra participer au tournoi international d'Eindhoven (Pays-Bas) du 9 au 12 janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Délibération 2025-100

Décision modificative budget « eau »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative en complément de la décision modificative du 11 juillet.

La D.M. n° 2 est proposée comme suit en complément de la décision modificative du 11 juillet :

FONCTIONNEMENT				
Dépense			Recette	
Chapitre/Article	023	+ 825.11 €	Chapitre/Article	7588 + 825.11 €
TOTAL		+ 825.11 €		+ 825.11 €
INVESTISSEMENT				
Dépense			Recette	
Chapitre/Article	203	+ 825.11 €	Chapitre/Article	021 + 825.11 €
TOTAL		+ 825.11 €		+ 825.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Délibération 2025-101

Décision modificative budget « eau »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire une décision modificative sur le budget « eau » :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
Dépense			Recette	
Chapitre/Article	2156	- 2 026.39 €	Chapitre/Article	7588 + 2 026.39 €
TOTAL		- 2 026.39 €		+ 2 026.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

~~~~~  
**INFORMATIONS DIVERSES**  
~~~~~

☞ **Dossier « Cette famille » sur logement**

Monsieur le Maire présente le projet « cette famille » proposé par le Crédit Agricole. Il s'agit d'installer plusieurs personnes âgées encore valides, en système « co-location »
La Commune, si elle est intéressée, devra proposer plusieurs lieux d'habitation

☞ **Retour sur présence repas du 9 janvier**

Monsieur le Maire fait part que le dernier délai pour s'inscrire au repas offert aux membres du Conseil Municipal et au Personnel, est fixé au 19 décembre au soir

☞ **Bilan provisoire sur l'état des finances 2025**

Monsieur Amadys CASTANIER fait un compte-rendu positif des finances de l'année 2025

☞ **Avancement sur les travaux Mairie**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux actuels du nouvel agencement de la mairie

☞ **Distribution des bons et vœux municipalité**

Monsieur le Maire fait part que chaque membre de la commission « solidarité » et chaque membre du Conseil Municipal devra distribuer les bons d'achat pour les personnes âgées de 70 ans et plus, avant Noël

☞ **Vente du terrain « rue des Frênes »**

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu une demande d'achat d'un lot au lotissement rue des Frênes

☞ **Séminaire C.D.C.**

Monsieur le Maire fait part qu'il a assisté à un séminaire organisé par la Communauté de Communes, afin de faire un point sur le mandat qui se termine bientôt

☞ **Centenaire Madame Lucienne DEFAY**

Monsieur le Maire fait part que Madame Lucienne DEFAY vient d'avoir 100 ans. Autre centenaire sur la commune : Monsieur Jean-Claude MONTAGNÉ, 103 ans

~~~~~  
**TOUR DE TABLE**  
~~~~~

Monsieur le Maire fait part qu'il sera nécessaire de prévoir l'eau et l'électricité au « jardin Imbert »

Madame Josette BRILLAND fait part qu'elle a hébergé un couple qui a effectué le Mont Saint Michel/Chartres dans le cadre de la « Véloscénie », à vélo avec son bébé et son chien, habillé en Père Noël et Mère Noël. Les deux personnes se sont rendues à l'école

Madame Françoise GARNIER fait part qu'a eu lieu l'assemblée générale « Petites Cités de Caractère » d'Eure et Loir. A cette occasion elle a fait part que les « dimanches de caractère » auront

lieu le 19 septembre, avec pour thème, visite du pôle touristique

Madame Chantal AUBERT fait part qu'a eu lieu la remise des chocolats de Noël et d'un livre, par le Comité des Fêtes, aux enfants de l'école. Le Père Noël était représenté par Monsieur le Maire d'Argenvilliers

Monsieur Mickaël SANCHEZ demande que soit installé un panneau « sens interdit » rue Texier Gallas, suite aux travaux de la mairie. Monsieur le Maire fait part que le-dit panneau, déjà existant, changera de place

Monsieur Stéphane BERN fait part qu'il y a de plus en plus d'incivilités sur la commune

Madame Yvette ADAM demande où en sont les travaux à la Ferme des Aulnays. Réponse : ils avancent assez vite. A cette occasion, Madame Josette BRILLAND fait part que les engins de chantier se trompent régulièrement d'accès, il sera contacté le responsable afin de signaler le-dit chantier

Elle fait part qu'elle a assisté à une réunion du « S.M.A.R. »

Elle demande où en est la demande de logement plus grand du Docteur DUPRAT, réponse : après renseignement pris auprès d'Habitat Eurélien, ce ne sera pas possible

Monsieur Victor PROVÔT fait part que le nouveau food-truck s'est installé sur les places « handicapé », à sa dernière venue, place du Marché

Le nouveau Conseil Municipal des Enfants a été élu, par conséquent son Maire et son Adjoint. Le Conseil Municipal a décidé de plusieurs projets pour 2026, à savoir : jeu de ballon avec filet pour la cour de l'école, visite du Sénat, voire éventuellement mutualisation avec les jeunes de La Loupe

Il demande que la barre de seuil de la salle de l'ancienne mairie soit réparée

Il propose que soit choisi un nom au « jardin Imbert », à la prochaine réunion du Conseil Municipal

Il rappelle que la rue Chasseriaud est limitée à 30 km/heure

Il fait part que les locations du gîte ont rapporté 10.398 €, à cette occasion, il remercie Madame Marie-Joe BLANCHARD pour le ménage effectué toute l'année, y compris le dimanche lorsque nécessaire

Il fait part que le sèche-linge de l'école est en panne, il est répondu qu'il a été réparé

Il demande à quel moment les chemins seront élagués, il est répondu que cela a été effectué la semaine dernière

Monsieur Amadys CASTANIER fait part que les négociations de l'emprunt de la Gendarmerie ont commencé

Il fait part des projets de la Communauté de Communes, que le nouvel « escape-game » sera en fonction le 26 décembre, à la Grange aux Dîmes

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 30 Janvier 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30